



Demande d'information pour la garde

Par **dav438**, le **26/11/2011** à **14:17**

Bonjour, je me suis séparé de la mère de ma fille il y a maintenant 4 ans, le premier jugement a donné la garde de l'enfant à la mère avec consentement au lieu et gard de mon emploi de l'époque, je ne pouvais pas en avoir la garde. Aujourd'hui la situation a changé, j'ai changé d'emploi et la mère de ma fille a déménager. Malheureusement, la mère souhaite à nouveau déménager à 1h30 de route de chez moi, la faire encore changer d'école, je voudrais récupérer la garde de ma fille afin de lui offrir une stabilité, et lui permettre d'évoluer dans un environnement sain, actuellement en couple avec une personne depuis 2 ans, nous en avons longuement discuter et sommes tous les deux d'accord pour accueillir ma fille au sein de notre foyer.

Après vous avoir évoquer la situation dans ses grandes lignes, je vous pose ma question : 1) Quelles sont les documents à fournir ? 2) Quelles sont mes chances d'obtenir la garde de ma fille ? 3) Dois-je prévenir la mère de mon intention de demander la garde ?

En vous remerciant, par avance, de vos réponse.

Par **corimaa**, le **26/11/2011** à **15:00**

Commencez déjà par saisir le JAF de la résidence de votre fille, car être reçu, ça prend quelques mois. Pour les documents, charges/revenus du couple impossible de se prononcer à la place du juge, tout dépendra de vos arguments, de ce que la petite aura bien sa chambre, que ça lui permettrait de continuer à vivre près de ses amis, de sa famille, et qu'elle soit d'accord, bien entendu. Suivant son âge, elle pourrait avoir un avocat pour l'entendre et défendre sa cause près du JAF, il faudra en faire la demande auprès du greffe du tribunal, le bâtonnier en choisira un pour elle, c'est gratuit. Oui, vous devez prévenir la mère de votre intention, suffisamment assez tôt pour qu'elle puisse elle aussi préparer sa "défense".

Par **dav438**, le **26/11/2011** à **15:59**

Merci pour votre réponse aussi rapide, sachant qu'elle aura 5 ans au mois de février, je vais faire ce que vous me conseillez et prévenir la mère, ça va encore être une source de conflit supplémentaire, mais si c'est obligatoire, je le ferais.rnrnEncore merci.

Par **corimaa**, le **26/11/2011** à **16:00**

Avant d'en parler à sa mère, parlez-en avec votre fille, car si elle désire rester avec sa maman, ce serait un déchirement pour elle

Par **dav438**, le **26/11/2011** à **16:03**

Bien sûr, je l'ai chez moi un week-end sur deux et, tout les dimanche, quand c'est l'heure de rentrer chez sa mère, ce sont des crises et des pleurs qui durent.rnJe vais lui en parler calmement et écouter ce qu'elle me dit.